doit avoir amassé une fortune importante. Mais l'excédent des recettes provenant d'intérêts sur les dépenses qui se traduisent en versements d'intérêts ne s'élève qu'à 40.000 marks, ce qui correspond à un capital mobilier qui n'est même pas de 1 million de marks. D'autres parties de la fortune doivent être placées en biens fonciers ou autres.

Pour certaines catégories d'associations, on peut conclure de leur histoire à l'existence d'une propriété immobilière qu'il serait intéressant de déterminer par un recensement général. Les « ghildes » urbaines de tireurs, par exemple, ont eu besoin, pour leurs exercices, d'un terrain situé à la limite de la banlieue des villes. Il y a souvent, dans une même circonscription, une « maison des tireurs » et un « jardin des tireurs », même en pleine région habitée. Ces immeubles ont gagné beaucoup de valeur et, parfois, un « champ de tir » s'y est ajouté, en dehors de la ville. Certes, on ne peut savoir, sans détermination plus précise, s'il y a, par contre, des dettes hypothécaires et quel en est le montant. Mais, d'après des cas célèbres, tels que celui de la « Société de tir de Königsberg avec privilège de Winrich de Kniprode », on sait que la possession foncière de certaines associations est supérieure à un demi-million de marks et qu'il ne s'y oppose que de très faibles charges. De même, pendant les xvme et xixe siècles, les loges maçonniques ont construit presque partout, en Allemagne, des immeubles importants qui représentent tous aujourd'hui une valeur considérable. Il n'est pas rare de voir, dans les cités moyennes ou petites, une « loge » installée dans une maison d'une valeur de 250.000 marks ou d'un demi-million de marks.

Tous ces exemples montrent que si les Alliés exigent la conscription des richesses allemandes pour obtenir la liquidation de l'indemnité de guerre, ils ne sauraient négliger les biens des associations.

3. Les entreprises d'assurances.

L'Allemagne est la terre classique des assurances. Aucun